



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

**N° 2009/02 – 6 janvier 2009**

### SOMMAIRE

4 PAGES

- |   |       |
|---|-------|
| ⇒ Compte rendu des CAPC n° 3 et 4 réunies le 18 décembre 2008 :<br>Tableau d'Avancement au grade d'IR3                    | 1 - 2 |
| ⇒ Privatisation de la perception de taxes en France :<br>des dizaines de millions d'euros perdus dans des paradis fiscaux | 2 - 3 |
| ⇒ Cotisations 2009 - Adhésion   | 4     |

## Compte rendu des CAPC n° 3 et 4 réunies le 18 décembre 2008 : Tableau d'Avancement au grade d'IR3

Ces CAPC étaient présidées par Mme ORANGE – LOUBOUTIN, sous – directrice, chef de la sous direction A, assistée de ses collaborateurs, MM. GARCIA et BOUCARD, Mme CLECH et Mlle TESSONNEAU.

**Marie-Christine BRUN, Anne-Elisabeth GOUESSE, Laurence LE FLAMAND, Patricia MILLIEN, Sébastien RUAULT, Jean-Philippe SANCEY et Nicolas TREMOLLET** représentaient le SNCD (4 sièges).

Autres syndicats représentés : CFDT (1 siège), Solidaires (1 siège)

Les grandes orientations de cette CAPC se sont inscrites dans le prolongement des précédentes s'agissant du TA d'IR3 (cf BI n° 2008/28 et compte-rendu de la CAPC TA IR3 du 26/06/08).

82 postes étaient proposés au titre de cette promotion.

765 inspecteurs remplissaient les conditions statutaires pour postuler.

- 89 candidats pour 40 postes de chef de service ;
- 411 candidats pour 42 postes d'expert ;
- 32 candidats pour 10 postes offerts en promotion retraite.
- Dont certains à plusieurs « titres » (experts et chefs de service, experts et promo retraite)

184 inspecteurs auront donc accédé au grade d'IR3 en 2008 contre 217 l'année précédente (mais avec une base d'agent promouvables plus importante en 2007).

La sous-directrice a indiqué que la population des IR3 se composait, à l'issue de cette CAPC, de 78 chefs de services et 387 experts.

Le SNCD est intervenu en préambule de la CAP afin de regretter l'hétérogénéité des classements réalisés au sein des différentes CAPL ainsi que certaines pratiques :

- certains présidents classent en haut de liste les candidats aux postes de chef de service, d'autres les experts ;
- les postulants à une promotion retraite peuvent se retrouver en tête ou en bas de liste alors que leur classement en CAPL n'a aucune incidence pour une éventuelle promotion ;
- des agents postulant à double titre (expertise et postes de chefs de service) sont parfois uniquement proposés comme expert alors que nous sommes dans le cadre d'un tableau d'avancement unique ;
- le nombre de candidats classés par la CAPL varie d'une interrégion à l'autre ;
- la durée des débats en CAPL est parfois extrêmement réduite (1 heure pour classer 40 agents) ;
- les procès-verbaux des CAPL sont extrêmement succincts et ne rendent compte que rarement de la totalité des débats.
- Enfin, un agent dont le dossier était excellent a été non proposé pour ne pas entrer en concurrence étroite avec un autre agent à une même résidence. Le SNCD a demandé qu'il soit acté au procès verbal que la teneur de son dossier n'était pas la raison de sa non proposition
- De ce point de vue, la remontée de la GRH au niveau interrégional n'a toujours pas permis d'harmoniser les différentes pratiques locales.

- En ce qui concerne les postes de chef de service, le SNCD a interrogé l'administration sur le fait que certains postes vacants n'ont pas été proposés à l'enquête nationale.

La sous directrice a indiqué que les postes de chefs de service devraient être réexaminés à la lumière de l'application du cahier des charges et de l'évolution des différentes structures.

- S'agissant de l'expertise, le SNCD s'est trouvé bien seul lorsqu'il a demandé que la moitié des postes offerts dans la filière Surveillance soit attribuée à des CSD.

Dans le contexte des réformes en cours, ce geste de la direction générale aurait selon nous constitué une marque de confiance légitime envers nos collègues de catégorie A, occupant actuellement ces fonctions.

## **Privatisation de la perception de taxes en France : des dizaines de millions d'euros perdus dans des paradis fiscaux !**

**L**a presse «bien-pensante» (et non pas celle des vilains syndicalistes qui voient le mal partout) a fait état de dizaines de millions «égarés» (?) dans des paradis fiscaux par Eco emballages, organisme de droit privé auquel a été confiée la perception de taxes en 1992.

Selon plusieurs organes de presse (Les Echos, le Monde, etc.....), non démentis par le ministre de l'environnement, de 55 à 100 millions d'euros demeurent introuvables.

En effet, alors que les fonctionnaires, qui appliquent des méthodes dépassées, versent les taxes aux bénéficiaires (Etat, collectivités locales, .....) dès encaissement, les «managers» du privé, beaucoup plus dynamiques, ont «optimisé», selon le jargon à la mode, les dites taxes en les plaçant dans des paradis fiscaux avant de les reverser (sans les bénéfices espérés ?), en principe, aux destinataires.

Pas de chance, en raison de la crise, il semble difficile de savoir où sont les sommes précitées.

Le ministre, certes, n'est pas content mais n'envisage pas de retirer son agrément au dit organisme !

Imaginez ce qu'on entendrait, à juste titre, si une administration était incapable de mettre à disposition des «destinataires légaux» les sommes collectées !

Et ça ne semble gêner personne, puisque l'on continue à «externaliser» la perception de taxes (taxe poids-lourds par exemple) au nom de «l'efficacité», jugée supérieure par postulat, du privé !

# COTISATIONS 2009

## Fonctionnement du SNCD

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD, seule organisation à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI.

Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2009.

Je vous demande donc de bien vouloir envisager, dans la mesure de vos possibilités, un versement de votre cotisation en début d'année ou tout au moins au premier semestre 2009. Je rappelle que les adhérents bénéficient d'une réduction d'impôt égale au 2/3 de la cotisation versée.

Je vous remercie d'avance de votre compréhension des contraintes de fonctionnement de notre organisation.

Jacques DEFFIEUX, président du SNCD

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	<b>Gratuit</b>	- IR2 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>189 €</b>
- Inspecteurs 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>100 €</b>	- IP2 du 5 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup> échelon	<b>189 €</b>
- Ingénieurs 1 <sup>er</sup> échelon	<b>100 €</b>	- DSD 2 des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> échelons	<b>189 €</b>
- Inspecteurs 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> échelons	<b>114 €</b>	- Directeurs des labos cl. normale des 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> éch.	<b>189 €</b>
- Ingénieurs 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> échelons	<b>114 €</b>	- IR1 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>196 €</b>
- Inspecteurs 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> échelons	<b>129 €</b>	- IP1 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>196 €</b>
- Ingénieurs 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> échelons	<b>129 €</b>	- DSD 2 des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> échelons	<b>196 €</b>
- Inspecteurs 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> échelons	<b>147 €</b>	- DSD 2 des 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> échelons	<b>204 €</b>
- Ingénieurs 6 <sup>e</sup> échelon	<b>147 €</b>	- CSC 3	<b>204 €</b>
- Inspecteurs 10 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> échelons	<b>165 €</b>	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	<b>204 €</b>
- IP2 des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> échelons	<b>165 €</b>	- DSD 1 tous échelons	<b>214 €</b>
- Ingénieurs 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> échelons	<b>165 €</b>	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	<b>214 €</b>
- Directeurs labos cl. normale 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> éch.	<b>165 €</b>	- CSC 2	<b>224 €</b>
- IR3 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>180 €</b>	- CSC 1	<b>224 €</b>
- IP2 des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> échelons	<b>180 €</b>	- Administrateur civil	<b>224 €</b>
- Directeurs labos cl. normale 3 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> éch.	<b>180 €</b>	- Retraité	<b>64 €</b>

## BULLETIN D'ADHÉSION

**Rayer la ou les mentions inutiles :**

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

***première adhésion* ou de *changement de situation administrative* ou *familiale***

NOM .....

Prénom .....

Date et lieu de naissance .....

Grade, échelon et fonctions .....

Adresse administrative .....

.....

Téléphone .....

Télécopie + e-mail .....

.....

Coordonnées personnelles (facultatif) .....



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -  
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Président : Jacques DEFFIEUX - Directrice de Publication : Sandrine MARY.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 200 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.